

## Sénat de Belgique.

---

SÉANCE DU 15 MARS 1838.

---

### Projet de Loi relatif à un complément de crédit pour les frais de l'École Militaire.

---

**Léopold**, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département de la Guerre, un crédit de cent vingt mille francs, pour les dépenses de l'École Militaire, lequel, avec celui alloué à l'article unique du chapitre quatre de la loi du trente-un janvier 1838 (*Bulletin Officiel*, N° 3), complétera la somme de cent soixante mille francs, demandée au Budget de la Guerre de l'exercice 1838, chapitre quatre.

Mandons et ordonnons.

*Bruxelles, le 15 Mars 1838.*

*Les Secrétaires,*

(Signé) DE RENESSE.

H. KERVYN.

*Le Président de la Chambre  
des Représentans,*

(Signé) RAIKEM.